



location rapide meubl 

CONTRAT DE LOCATION

La R sidence
29, avenue Voltaire - 01210 FERNEY-VOLTAIRE

Entre les soussign s :

Monsieur Bernard GELIN bailleur de la studette

et

Mr ou Mme

Domicili   

T l :

D nomm  par la suite, le locataire,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Monsieur Bernard GELIN s'engage   mettre   la disposition du locataire 1 studette sise La R sidence, 29 avenue Voltaire   FERNEY-VOLTAIRE.

du au.....

pour un loyer forfaitaire de payable   terme d'avance

Ce loyer comprend :

- la mise   disposition de la studette  quip e du mat riel et mobilier n cessaires au s jour , ce dernier ayant une dur e maximum de 3 mois
- la fourniture du courant  lectrique pour usage domestique, le chauffage et l'eau chaude.
- les prestations : accueil, m nage tous les 15 jours, renouvellement hebdomadaire du linge de toilette.
- un r seau Internet WiFi.

A la signature du contrat, le locataire aura vers  30% d'arrhes pour la r servation par ch que bancaire libell    l'ordre de Bernard GELIN adresse ci-dessus, ou esp ces. Le solde sera r gl  dans les m mes conditions   l'entr e dans la studette.

Pour ce m me locataire un d p t de garantie d'un montant de sera exig  en m me temps que le premier loyer   la remise des cl s. Tous les ch ques ou esp ces de solde seront remis en main propre   Monsieur Bernard GELIN ou   ses collaborateurs d mment d sign s.

Le locataire s'engage   rendre la studette au d part dans l' tat ou il l'a trouv    l'arriv e.

Un  tat des lieux et inventaire seront r alis s   l'arriv e et au d part. Toute d t rioration, bris ou perte de mat riel et de mobilier donneront lieu   indemnisation ou remplacement.

Fait   FERNEY-VOLTAIRE le

Le Propri taire :

Le locataire :

(pr c d  la signature de la mention «lu et approuv »)